



HAL
open science

Genouillet dans le Berry, 1763-2020

Henri Galinie

► **To cite this version:**

| Henri Galinie. Genouillet dans le Berry, 1763-2020. 2021. halshs-03216459

HAL Id: halshs-03216459

<https://shs.hal.science/halshs-03216459>

Preprint submitted on 4 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Genouillet dans le Berry (1763-2020)

Henri Galinié - *Recherches sur l'histoire des cépages de Loire*, 16

Mots-clefs nomenclature, cépage, ampélonymie, ampélographie, genouillet
Key words nomenclature, grape variety, ampelonymy, ampelography, genouillet

Résumé

Genouillet N est le nom d'un cépage dont l'usage est attesté dans l'ancienne province de Berry (départements actuels de l'Indre et du Cher) depuis le milieu du 18^e siècle. Sa culture, probablement antérieure, n'est pas attestée ailleurs. Il a disparu au 20^e siècle et est en cours de réhabilitation.

Abstract

Genouillet N is the name of a local vine variety from the Loire Valley. It was grown only in the ancient *province du Berry*, (Bourges, Châteauroux). It is a black variety used for wine making ; evidence about its culture starts in the mid 18th century although it might have been cultivated long before in Berry. It appears to have been important and appreciated in the 19th century until the phylloxera crisis caused its decline. No substantial evidence for its culture is recorded in the 20th century. Current attempts for its renewal are in course in the *départements* of Cher and Indre where a few acres have been dedicated to this rare variety in the past few years.

Plan

1. Introduction

- 1.1 Origine biologique et géographique
- 1.2 Variantes

2. Chronique des mentions de Genouillet et de Moret

- 2.1 Chronique des mentions de Genouillet (genoillé, genoilleret, etc.), 1763-2020
- 2.2 Chronique des mentions de Moret, 1783-1906
- 2.3 Cépages mineurs
- 2.4 Nom vedette et nom vernaculaire

3. La trajectoire à éclipses du Genouillet

- 3.1 Cépage du Berry
- 3.2 Présence en 1866
- 3.3 Disparition
- 3.4 Renaissance

Sources et bibliographie

Annexe 1 - **Le retour du Genouillet en quelques dates...**

Jacques Aubourg

Annexe 2 - **Transcription de la mention de petit genoilleret de 1763**, en coll. avec Jeanne Yerre

Genouillet dans le Berry (1763-2020)

Henri Galinié - *Recherches sur l'histoire des cépages de Loire*, 16

1. Introduction

Dans les sources, le plant est connu sous des noms qui sont des variantes de Genouillet, nom adopté au 19^e siècle. Un seul synonyme lui est attribué, Moret qui désignait parfois un cépage différent en usage en Bourgogne.

1.1 Origine biologique et géographique

Le Genouillet N est issu du croisement du Tressot N et du Gouais B (Lacombe *et al.* 2013, d'après Bowers 1998 ; Pl@ntgrape).

En cela il est affilié au vaste ensemble des cépages du nord-est de la France, plus précisément, du point de vue historique, à la Bourgogne. Pour autant, cette ascendance n'implique pas une obtention en Bourgogne car Tressot et Gouais furent d'un usage répandu dans les vignobles ligériens, au moins à partir du Moyen Age, de sorte que le croisement, volontaire ou spontané, a pu être obtenu dans les vignobles centraux de la Loire - Orléanais, Berry, y compris rive droite nivernaise du Berry, voire Bourbonnais, plus au sud.

La documentation existante, qui débute en 1763, est probablement tardive rapportée à la date d'obtention inconnue de la variété. Elle ne permet pas d'exclure un resserrement de l'assise spatiale du cépage au Berry entre le moment imprécis de son obtention et celui de son apparition dans les textes, comme ce fut le cas pour le Lignage, d'usage répandu à partir de l'Orléanais jusqu'en Anjou, puis restreint pour l'essentiel à la Sologne, au Blésois et à la Touraine orientale (Rhcl11).

1.2 Variantes

Genouillet est le nom retenu par les ampélographes au 19^e siècle. Quelques variantes de ce nom sont attestées auparavant dans les sources : genoillé, genoilléré... (cf. *infra*). L'étymologie n'en est pas établie. Seul nom vernaculaire différent, Moret à Bourges selon les ampélographes du 19^e siècle qui ont étudié les plants avant leur destruction par le phylloxera après 1885. Ce nom paraît berruyer mais d'usage un peu plus étendu que ce qu'en disaient ces auteurs. Sa synonymie avec genouillet etc. n'est jamais exprimée dans les sources d'archives ; elle repose sur les observations conduites à la fin du 19^e siècle. Le Moret du Berry et celui de Bourgogne sont deux cépages distincts, sous un même nom.

2.

Chronique des mentions de Genouillet (1763-2020) et de Moret (1783-1906)

Par convention, polices utilisées ci-dessous :

- citation du texte original
- références et analyses du texte sans citation exacte
- commentaire

2.1 Chronique des mentions de Genouillet (genoillé, genoilleret, etc.) 1763-2020

1763/ petit genoilleré

Archives départementales du Cher (AD 18) C 1318

Mémoire n°18, intitulé *Eclaircissements donnés à Messieurs de la Société Royale d'Agriculture de Bourges, par les syndics, les habitants de la paroisse de Coullon-les Graçay.*

n°26 - A l'égard du plan qui y est le plus commun, c'est ce que nous appelons le petit Genouilleret, le noir tendre, le Corps, l'auvernat Blanc, le Chanmoreau Bourdelas, le Gouge.

Voir transcription en annexe 2.

Commentaire : Notons que le petit genoilleret, dans cette paroisse, est, selon la réponse donnée par les habitants, cultivé dans un contexte familial et non commercial.

1783/Dupré de Saint-Maur

Berry, Subdélégation de **Saint-Amand**, Mémoire D61

D61/7. Genouilleret noir, menu et rond, la grappe un peu moins courte et moins serrée que celle du numero 4 (le Bourguignon)

Voir moret, D61/15

Berry, Subdélégation d'**Issoudun**, Mémoire D67

D67/2 Le Genouillet vin commun, excellent étant bien mur, grappe longue, grain commun, noir assés serré, sa feuille la plus jollie de la vigne de couleur d'un vert jaune.

D67/27 Le docteur approche du Genouillet, et d'un noir fin, grain commun, grappe longue. et serrée, feuille épaisse et dentelée.

Commentaire : unique mention dans les sources d'un nom de variété « docteur ».

1829/Butet

Statistique du Cher, cité par P. Rézeau (2014) à qui j'emprunte l'extrait suivant :

« Les raisins qui produisent le plus dans l'arrondissement de Bourges sont : le *jamet* ou *gamet*, le *gros-moret* ou *genouillet*, le *méliet* et la *gouche* »

1848/Hardy

Catalogue de la collection du Luxembourg...

n°267 Genouillat noir reçu du département du Cher

voir aussi Moret

1862/Enquête agricole

Cité par Duchaussoy 1887

dans l'enquête agricole de 1862, les principales variétés cultivées dans le Cher étaient les suivantes : « 1° EN NOIR, le pineau, le gamet, le lyonnais, le genouillet, le jacquot et le cors ou grand noir ...

1864/Jaubert

Glossaire du Centre de la France 2^e éd. 1864.

Genouilleret, Espèce de plant de vigne (aux environs d'Issoudun).

Genouillé, par contraction (à Issoudun) de genoilleré (voir ce mot).

Commentaire. Noter les graphies différentes. Noms absents de la première édition du *Glossaire*, 1856-58.

1866/Enquête sur la situation et les besoins de l'agriculture

Question n° 106 : quelles sont les principales espèces cultivées et quelle est la nature et la qualité des vins récoltés ?

Bourges, arrondissements ; genouillet

Bourges, commune : voir moret

Vierzon, canton : genouiller

St-Martin d'Auxigny : genouiller, voir *moret*

Fussy, commune : genouillet

Commentaire : les réponses, apportées par circonscription administrative, peuvent être multiples : arrondissement, canton ou commune.

L'équivalence Genouillet = Moret n'est jamais exprimée.

1868/Guyot

Etude des vignobles de France, Tome 1

#4/1,190/CHER. Sancerre : pineau noir = ? pineau vert de Champagne (D) ; gros cépage = ? liverdun, vins communs (D) ; meunier (M) ; gamay (M) ; pineau blanc (D) ; pineau gris (D) ; sauvignon (D) ; meslier (D). Vierzon : pineau blanc ; pineau gris ; pineau noir ; gamay blanc ; sauvignon ; muscat fumé ; chasselas ; bordeaux rouge ; Quincy, la noire D, grand noir, feuille ronde ; genoilléré ; gamay ; lyonnais , confort. Saint-Amand : chambonat = ? gouais noir ; genoilléré ; périgord = cot rouge, = franc moreau ; bourguignon ; pineau noir ; pineau blanc ; dannery = épinette de Champagne, cépage fin (D) ; gouge blanche = gouais blanc, commun (D) ; sauvignon vert ; verdun ; fumé ; muscat des dames. Dun-le-Roi : meunier ; bourguignon ; gamay ; lyonnais ; petit genoilléré ; périgord ; pineau ; gouge blanche ; sauvignon ; danne[r]y ; verdun ; dameret ;
Voir Moret

Etude des vignobles de France, Tome 2

D = dominant, M = présence moyenne, F = faible

#6/2,565/ INDRE : Châteauroux/Issoudun : genoilléré = ? mondeuse (D) ; plant de Bordeaux = côtes rouge (M). La Châtre : genoilléré (M) ; lyonnais (D) ; teinturier (D) ; bourgogne (M) ; gros gamay (M). Argenton : bordeaux (M = 1/3) ; lyonnais (F) ; liverdun (F) ; genoilléré (M = 1/3) ; limançais (F) ; plant de Marche (F) ; teinturiers (F). Issoudun : bordeaux (F) ; chambonnin (F). Châteauroux : paillot N (F) ; vadré N (F). Indre : gros blanc(D) ; plant d'Anjou = pineau de la Loire, très fertile (D) ; gouais blanc (D) ; bordelais blanc (D). Issoudun : meslier-sémillon (F). La Châtre : péra B (F). Argenton : pied de perdrix blanc (F).

Commentaire : la présence du cépage n'est dominante qu' à Châteauroux et à Issoudun.

1887/Duchaussoy/

Les vendanges dans le Berry ...

#4/Le genoilleret des environs de Graçay se nomme genouillet dans le département de l'Indre, où il forme le fond des vignes d'Issoudun.

#6/Les cépages préférés par nos pères ne se maintiennent plus partout. Ainsi, lors de l'enquête agricole de 1862, les principales variétés cultivées dans le Cher étaient les suivantes : « 1° EN NOIR, le pineau, le gamet, le lyonnais, le genouillet, le jacquot et le cors ou grand noir ...

1880 Bury

Catalogue des cépages du Jardin de viticulture de Saumur.

B1261 Genouillet reçu d'Issoudun.

1892/Lapparent

Le vin et l'eau de vie de vin

Dans la présentation conjointe des départements de l'Indre, du Cher et de la Nièvre, l'auteur, dont l'intérêt est centré sur les vins, donne des détails sur la composition de ces derniers.

Pour ce qui est du Genouillet,

- dans le Cher

Au nord de Bourges, dans le secteur de *Vasselay, Fussy, Saint-Georges, Vignoux*, vins rouges de garde dans lesquels les Gamay entrent pour moitié et le Meunier, le Genouillet et le Gouais, en parties égales, pour l'autre moitié

- dans l'Indre

Rapprochons des vins du Cher ceux du rayon d'*Issoudun* dans lesquels le Genouillet entrait pour les 3/5^e et les Gamays (Lyonnais et Liverdun) pour 2/5^e.

Commentaire : L'apparent situe la culture du Genouillet au nord de Bourges et autour d'Issoudun. Le cépage y est utilisé pour des vins rouges d'assemblage. En 1892, il s'exprime au passé au sujet du vignoble d'Issoudun et de lui seul.

1905/Viala-Vermorel

Ampélographie, T6, art. Genouillet

donne genoyere dans le Cher et l'Indre en sus de Genouillet le plus souvent noir ou rouge ; Mention de Genouillet Gris à Issoudun. Voir infra 3.2

1906/Turpin/

Les vignes et les vins du Berry

A- CEPAGES NOIRS /162-170/

#8/ 1^o *Genouillet, genoilleret, petit genouillet, petit guilleret, petit moret*, ancien cépage indigène répandu principalement au centre de la province (Issoudun, Bourges, etc.).

Commentaire : Turpin reprend l'équivalence Genouillet = Moret exprimée dans Viala-Vermorel (Cf. 3.2 *infra*).

1960/Artozoul et al.

Synonymie...

Genouillet (encore appelé Genoillet, Genoilleret).

Cépage noir des anciens vignobles du Centre (Issoudun).

Commentaire : Jean Bisson, qui fut probablement l'auteur de ces lignes, entérine la disparition du vignoble.

2.2 Chronique des mentions de Moret 1783-1906

1783/Dupré de Saint-Maur

Berry, Subdélégation de **Saint-Amand**. Mémoire D61

En sus de D61/7, Genoilleret, mais sans équivalence exprimée :

D61/15 Moret, noir d'une grosseur commune, et rond, la grappe également commune, ny lache ny serrée.

Berry, Subdélégation de **Châteauroux**, Mémoire D62

D62/15 Moret parmi les « Plans de la troizieme et dernière qualité »

Berry, Subdélégation d'**Argenton**, Mémoire D64

D64/2 Le Muret ou Noiret

bois un peu gris et brun autour des yeux, feuille comme le précédent (feuille large d'un vert clair en forme de fleur de lys) mais d'un vert plus foncé, grain gros et très noir, ce plan est le plus solide du pays, il ne coule ny ne craint l'ardeur du soleil, le raisin est plus rond que long et d'un goût aigrelet.

Commentaire : l'équivalence avec le Genouillet n'apparaît pas établie par les descriptions respectives des raisins et les plants. Moret-muret ne sont présents que dans le Berry. En Bourgogne, une occurrence de mouret-noirin, dénommé aussi Beaunois, dans la subdélégation de Dijon : c'est le raisin le plus ordinaire a

Beaune et dans les environs. Aussi le nomme ton souvent le Beaunois (dossier D10.8).

1829/Butet

Statistique du Cher, cité par P. Rézeau (2014) à qui j'emprunte l'extrait suivant :

« Les raisins qui produisent le plus dans l'arrondissement de Bourges sont : le *jamet* ou *gamet*, le *gros-moret* ou *genouillet*, le *méliér* et la *gouche* »

Commentaire : selon Butet, gros-moret est le nom principal du cépage dans l'arrondissement de Bourges.

1848/Hardy

n° 937, Moret noir reçu du département de la Nièvre

Commentaire, : ce moret est douteux, il peut s'agir du moret bourguignon. Voir ci-dessus et ci-dessous 3.2, Vicherd 1905. P. Galet (1980, 3 : 22) l'identifie Pinot noir.

1854/Odart

#108bis/GOUGET.

Il y en a deux variétés : le

#109/GROS, qui a pour synonyme, dans le Cher,

#110/MORET ; et le

#111/PETIT, qui peuplait jadis presque exclusivement le vignoble de Saint-Pourçain, lors de sa grande réputation.

Commentaire : Odart donne moret synonyme de gouget et non de genouillet qu'il ne cite pas.

1866/Enquête sur la situation et les besoins de l'agriculture

Enquête préfectorale inédite, Arch.dept du Cher, cote 31 M /159 / 3

Réponses à la question n° 106 : quelles sont les principales espèces cultivées et quelle est la nature et la qualité des vins récoltés ?

St-Martin d'Auxigny, commune :, moret voir *genouillet*

Bourges, commune : moret

1868/ Guyot

#4/3,190/CHER. Bourges : gamay ; muscat rouge ; chamonat ; menu roi ; pinet ; franc moreau = cot rouge ; cor = cahors = cot ; damar ; pineau ; petit moret ; verdun ; petite gouge ; sauvignon ; pinet blanc ; pinet gris ; grosse rouge B.

Commentaire. Moret est absent dans l'Indre, présent dans le Cher mentionné ici seulement dans l'arrondissement de Bourges, parmi une quinzaine d'autres cépages.

1906/Turpin/

Les vignes et les vins du Berry...

A- CEPAGES NOIRS /162-170/

#8/ 1° *Genouillet*, *genoilleret*, *petit genouillet*, *petit guilleret*, *petit moret*, ancien cépage indigène répandu principalement au centre de la province (Issoudun, Bourges, etc.).

Commentaire Turpin compile les informations issues de la bibliographie (Guyot, Viala-Vermorel) pour le Cher et l'indre. Il évoque le cépage au passé.

2.3 Cépages mineurs

Les noms de cépages mineurs des vignobles ligériens sont certes mentionnés aux 18^e et 19^e siècles, mais leur identification exclusive n'est pas toujours assurée, d'autant que les vignes associaient divers plants, qui plus est souvent en foule et provignées.

Gouge, genouillet, moret, gamay voire moreau (et variantes), nom vernaculaire du Cot N dans le Berry, absent de ce dossier documentaire

après 1763, peuvent parfois être confondus selon l'usage auquel on les destinait, par exemple de colorant (cépages teinturiers) ou de vins de masse.

Moret, de plus, est un nom multiple. Il existe en Bourgogne, en Bourbonnais et en Berry, pour dénommer au moins deux variétés distinctes plus ou moins bien identifiées dans la bibliographie spécialisée ancienne. Il est difficile de trancher entre les variétés présentes dans des vignobles comme ceux de la Nièvre ou de l'Allier. Le Moret du Berry, pour des raisons historiques, liées à la géographie des provinces, peut très bien y avoir été cultivé sous ce nom vernaculaire, synonyme de Genouillet. En Bourgogne, chez Dupré de Saint-Maur, se trouve une forme Mouret et non Moret, peu répandue qui évoque, sans lien établi, moure etc.

2.4 Nom vedette et nom vernaculaire

Dans le Berry, Genouillet est le nom vedette issu des variantes plus anciennes, genoilléré, genoillé etc. Son assise supposée correspond à celle de présence soutenue du cépage dans la documentation. C'est aujourd'hui le nom retenu dans la nomenclature.

Le nom Moret a été répandu au début du 19^e siècle puis a presque disparu ; son assise est incluse dans celle de genouillet ; son usage rare lui confère un caractère local. Ce nom ambigu ne contribue pas à la connaissance du cépage. Dans l'examen individuel des documents, au cas par cas, sa concordance avec Genouillet permet de le tenir de côté sans que cela porte à conséquence.

L'identification de la variété ne présente pas de grande difficulté du fait de son implantation circonscrite sous le nom Genouillet (Cf. 3.1).

3.

La trajectoire à éclipses du Genouillet

Du 18^e au 21^e siècle, le cépage Genouillet a connu une fortune diverse. Attesté dans la seconde moitié du 18^e siècle dans des sources d'archives indiscutables, il est peu présent dans la première moitié du 19^e, présent ensuite jusqu'à sa quasi disparition de la fin du 19^e au début du 21^e siècle. Il réapparaît aujourd'hui. L'éclipse 1784-1850 est certainement d'ordre documentaire et non cultural, contrairement à celle du 20^e siècle (Cf. ci-dessous)

3.1 Cépage du Berry

Sous les noms de genouillet ou de moret, la variété est aussi absente des documents originaux du début du 19^e siècle dans le Loir-et-Cher. Aussi bien dans l'enquête préfectorale de 1804 (RhcL5) que dans les envois inédits effectués pour la constitution de la collection du Luxembourg en l'an 12 (AD41, 7M1) y compris dans l'envoi de plants depuis Saint-Aignan qui se trouvait dans la province de Berry d'Ancien Régime, jusqu'à la création des départements en 1790.

Par ailleurs, dans la même veine, aucune trace d'enquête préfectorale ou d'envoi pour la collection du Luxembourg n'a été relevée pour les départements du Cher et de l'Indre entre 1801 et 1809*. Les deux départements sont d'ailleurs absents dans l'inventaire de Hervy en 1809 (Rhc 10). Ce n'est donc pas une question de conservation des archives mais d'absence de réponse aux enquêtes successives diligentées par le ministère de l'Intérieur.

Une conséquence en est l'absence de Genouillet dans les ouvrages généraux de Jullien en 1816, de Bosc en 1809, 1821 et 1823, de Cavoleau en 1827, de Lenoir en 1828, lesquels puisèrent souvent leurs informations à la source des documents publics.

En résulte un long hiatus documentaire entre Dupré de Saint-Maur en 1783 et Butet en 1829 puis Hardy en 1848 chez qui la variété réapparaît. Cette éclipse est probablement à l'image de la situation antérieure à 1762. Mineure, la variété n'est ni reconnue, ni documentée. Odart, par exemple ne lui prête aucune attention en 1845 et en 1854.

La seconde moitié du 19^e siècle voit le cépage mentionné, comme c'est toujours le cas à l'époque, moins selon les vignobles qui nous sont aujourd'hui familiers par leurs appellations que selon la géographie administrative. Les enquêtes, dont celle de 1866 dans le Cher et celle de Guyot de 1868, sont présentées par arrondissement et par canton, ce qui livre une vision décalée de la géographie viticole.

*recherche documentaire effectuée dans le cadre du programme CepAtlas coordonné par Samuel Leturcq, Université de Tours.

3.2 Présence en 1866

L'enquête préfectorale de 1866 (supra 2.1 et 2.2), que Guyot a probablement utilisée en 1868, est la seule source primaire qui autorise une mise en perspective du Genouillet dans l'encépagement, dans le seul département du Cher. Les données sont à manier avec précautions car les réponses aux questions sont partielles, bien que 110 de celles-ci soient enregistrées, en provenance de communes des trois arrondissements. Une quinzaine de communes (sur les 110, viticoles ou non) présentent une liste de noms de cépages. De plus, les indications peuvent se recouper du fait qu'elles sont parfois livrées à trois échelles qui se chevauchent : la commune, le canton, l'arrondissement. Au total, et en négligeant la couleur des raisins, 41 noms de cépages sont répartis dans un total de 114 occurrences de noms, soit une moyenne de moins de trois occurrences par nom.

Dans 10 des circonscriptions présentant des noms de cépages, les noms Genouillet/Moret sont absents de la liste des variétés nommées :

- Dans l'arrondissement de Bourges, ce sont les circonscriptions de Sancerre (canton, commune), Crézancy-en-Sancerre (commune), Crosses (commune), Le Subdray (commune), Veaugues (commune).
- Dans l'arrondissement de Saint-Amand-Montrond, ce sont Château-meillant (commune), Meillant (commune), Sancoins (commune), Saulzais-le-Potier (commune)
- Dans l'arrondissement de Vierzon, il s'agit de Vignoux-sur-Barangeon (commune).

Dans les 5 circonscriptions présentant des noms de cépages le nom Genouillet ou Moret est mentionné. Sa place relative dans l'encépagement local peut être très grossièrement évaluée à l'aide d'un estimateur médiocre mais qui est le seul à disposition, celui qui désigne la position dans l'énumération des noms ; par exemple, dans l'arrondissement de Bourges, Genouillet est l'un des treize noms mentionnés, etc.

Bourges, ensemble de arrondissement : 1/13

Bourges, commune : 1/9

St-Martin d'Auxigny, commune (arrdt de Bourges) : 2/12 (1 *genouiller* et 1 *moret*)

Fussy, commune (arrdt de Bourges, canton de St-Martin d'Auxigny) : 1/12

Vierzon, (canton) : 1/8.

Soit un total de 6 occurrences sur un total de 114. En comparaison, Cot et Gamay N, sous leurs différents noms, tiennent une place plus importante dans la liste, avec un score respectif de 12/114 et de 10/114.

Toutes proportions gardées car les superficies occupées par chaque cépage sont inconnues, ces médiocres estimateurs placent, au moins dans le département du Cher, le Genouillet à une place supérieure à la moyenne dans l'encépagement au milieu du 19^e siècle, mais pas dans une position dominante, et, pour ce qui est des cépages noirs, derrière Cot et Gamay. Au moins dans ce département, il semble douteux qu'il ait constitué à lui seul « le fond des vignes » ainsi que l'ont noté de nombreux observateurs. L'image dans l'Indre, notamment dans le vignoble d'Issoudun, apparaît différente, selon ce qui suit.

3.3 Disparition

Dans l'article Genouillet très documenté et complet de l'*Ampélographie* de Viala et Vermorel, (1905, 6 : 147-152), J. Guicherd analyse ce cépage avec

beaucoup d'attention. Il recense la distribution de la variété limitée à l'ancienne province du Berry, sur les coteaux des vallées de l'Indre et du Cher, dont provient les noms des deux départements, donne pour vignobles principaux ceux de Bourges, Saint-Amand et Châteaumeillant dans le Cher, ceux de Châteaoux, La Châtre et Issoudun dans l'Indre. Châteaumeillant mis à part, les autres vignobles correspondent à des arrondissements. Selon Guicherd, antérieurement au phylloxera, le Genouillet formait les 4/5^e de l'encépagement d'Issoudun.

Il établit la synonymie avec Moret, distingue celui du Berry de celui de Bourgogne, pinot noir selon les uns, tressot selon d'autres. Par sa rigueur, cet article convainc de l'existence d'une synonymie absente des sources directes. J. Guicherd, observateur sérieux et ampléographe reconnu, souligne aussi la façon dont le phylloxera et l'usage de porte-greffes inadaptés ont été nuisible au Genouillet. La culture dans le vignoble d'Issoudun est alors passée en quelques années de 6000 à moins de 3000 ha.

Le 20^e siècle se révèle en effet fatal au Genouillet. P. Galet relève 0,4 ha en 1958 dans l'Indre et 2 ha dans le Cher, autant dire une extinction quasi totale de la variété, elle enregistrée en 2000. Le Genouillet est absent du *Catalogue des variétés...* de l'IFV en 2007.

3.4 Renaissance du Genouillet

Il a fallu le concours de quelques-uns pour assurer la réapparition du Genouillet. Aujourd'hui quelques vigneron du Cher et de l'Indre, moins d'une dizaine, replantent ce cépage local et traditionnel, au terme d'un parcours de plus de vingt ans, marqué par l'opiniâtreté de quelques-uns. Le Genouillet couvre aujourd'hui à peu près 4 ha (URGC 2020).

Je remercie M. Jacques Aubourg qui m'a confié le canevas de sa communication aux *Rencontres des Cépages modestes* en 2014 (Deyrieux 2016). Son intervention, dont le texte est joint, fait un point précis sur les modalités de la renaissance du cépage, qu'il serait néanmoins prématuré de considérer définitivement sauvé.

avril 2021

Références

Sources

Archives départementales du Cher (AD 18)

- Enquête de la Société Royale d'Agriculture de Bourges sur l'agriculture, 1763, C 1318

- Enquête préfectorale sur la situation et les besoins de l'agriculture, 1866, 31 M /159 / 3

Source publiée

L'enquête de Nicolas Dupré de Saint-Maur pour fixer la nomenclature de la vigne (1782-1784), texte intégral par H. Galinié, A. Bellegarde, A. Bonfante, M. Chambolle, B. Courty, P. Couteret, S. Jacquet-Bellegarde, H. Mazet, P. Pernot, J. Rosen, J. Yerre

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02385748>

Bibliographie

ARTOZOUL *et al.* 1960

Artozoul J.-P., Baudel J., Bisson J., Durquety M., Guillot R., Lagard P., Levadoux L. - Synonymie ampélographique de l'Ouest viticole français, *Annales de l'amélioration des plantes*, Annales de l'Inra Hors-Série.

BISSON 2009

Bisson J. – *Classification des vignes françaises*, Bordeaux 2009.

BOSC 1821

Bosc L. – article vigne, *Encyclopédie méthodique, dite de Panckoucke*, Agriculture, T. 7, Paris. .

BOSC 1823

Bosc L. - article vigne, *Nouveau cours complet d'agriculture théorique et pratique ou Dictionnaire raisonné et universel d'agriculture*, T. 16, Paris.

BURY 1880

Bury J.-E. – *Catalogue des cépages du Jardin de viticulture de Saumur*. Saumur.

- Catlogue IFV
Institut Français de la Vigne et du Vin - *Catalogue des variétés et clones de vigne cultivés en France*. 2^e éd. 2007.
- CAVOLEAU 1827
Cavoleau, J.-A. - *Oenologie française, ou Statistique de tous les vignoble ... de la France*, Paris.
- DEYRIEUX 2016
Deyrieux A. – Genouillet, commando résurrection, in Deyrieux dir. *A la rencontre des cépages modestes et oubliés*, 2^e ed. 2018 : 141-143
- DUCHAUSOY 1887
Duchaussoy – Les vendanges dans le Berry de la fin du XV^e s. à la Révolution française, *Mem. Soc. Hist. du Cher* : 289-319.
- DUPRE DE SAINT-MAUR 1783-84
L'enquête de Nicolas Dupré de Saint-Maur pour fixer la nomenclature de la vigne (1782-1784), texte intégral par H. Galinié et al., 2019
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02385748>
- FRANCE AGRIMER 2020
France Agrimer- Liste des variétés de raisins de cuve pouvant être plantées, replantées ou greffées aux fins de la production vitivinicole
<https://www.franceagrimer.fr/content/download/60590/document/AnnexeBOagrimer20.pdf>
- GALET 1980
Galet P. – *Cépages et vignobles de France, T.III, les vignobles de France*, 2^e édition, Paris
- GALET 2015
Galet P. – *Dictionnaire encyclopédique des cépages et de leur synonymes*, Paris 2015. 1^{ère} éd. 2000.
- GUYOT 1868
Guyot J. – *Etude des vignobles de France*, 3 T., Paris.
- HARDY 1848
Hardy – *Catalogue de l'Ecole des vignes de la pépinière du Luxembourg*, s.l.
- HERVY 1809
Hervy M.-C. – *Catalogue méthodique et classique de tous les arbres, arbustes fruitiers et des vignes formant la collection de l'école impériale établie près le Luxembourg*, Paris.
- JAUBERT 1856-58
Jaubert H.-F. – *Glossaire du Centre de la France*, 2 T., Paris.
2^e éd. Paris 1864, 1 vol.
- JULLIEN 1816
Jullien A. – *Topographie de tous les vignobles connus ...*, Paris.
- LACOMBE et al. 2013
Lacombe T., Boursiquot J.-M., Laucou V., Di Vecchi-Starras M., Péros J.-P., This P. - Large-scale parentage analysis in an extended set of grapevine cultivars (*Vitis vinifera* L.) *Theoretical and Applied Genetics* 126 : 401-414.
- LAPPARENT 1892
Lapparent, H.de - *Le vin et l'eau de vie de vin : culture industrielle et commerciale*, Paris.
- LENOIR 1828
Lenoir B. A. - *Traité de la culture de la vigne et de la vinification*, Paris 1828
- ODART 1845/1854
Odart A.-P., (comte) – *Ampélographie, Traité des cépages ...*, 2^e éd. Paris 1845. 3^e édition augmentée 1854.
- Pl@ntGrape
Le catalogue des vignes cultivées en France
<http://plantgrape.plantnet-project.org.fr>
- Rhcl5
Galinié, H. - Les cépages du département du Loir-et-Cher en 1804, - Recherches sur l'histoire des cépages de Loire, 2017
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01427299>
- Rhc 10
Galinié H., Yerre J. - *Le catalogue des vignes de la collection du Luxembourg à Paris en 1809*, - Recherches sur l'histoire des cépages de Loire, 2018
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01962146>
- Rhcl 11 – 2019
Galinié, H. - *Lignage ou Macé doux dans le Val de Loire (1427-1900)* - Recherches sur l'histoire des cépages de Loire, 2019

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01985637>

TURPIN 1906

Turpin E. – Les Vignes et les Vins du Berry, étude historique et statistique, (suite et fin) *Mem de la soc hist ... du Cher* Série 4, n° 21 : 121-254. Chap. XVII Cépages cultivés dans la région ...

URGC 2020

Union pour les Ressources Génétiques du Centre Val de Loire - Trésors vivants du Centre Val de Loir, le Genouillet

<https://www.tresorsvivantsducentre.com/genouillet>

VIALA, VERMOREL 1901-1910

Viala P, Vermorel V. dir. – *Traité général de viticulture, ampélographie*, 7 vol. Paris.

Annexe 1

Le retour du Genouillet en quelques dates...

Jacques Aubourg

Le Genouillet est un cépage noir à jus blanc de l'espèce *Vitis Vinifera*, très répandu dans les vignobles du Berry avant la crise phylloxérique. Voici une brève chronique de sa sauvegarde par la Société Pomologique du Berry et de son retour en production sous l'impulsion de l'URGB (Union pour la préservation et la valorisation des Ressources Génétiques du Berry) devenue en 2013 URGC (Union pour les Ressources Génétiques du Centre).

Fin des années **1980** : repérage de quelques pieds de Genouillet par Paul Dufour dans une vigne de Rolland Houry sur la commune des Bordes, près d'Issoudun (Cher). Première identification par l'ampélographe Jean Bisson.

1993 : installation du Genouillet des Bordes dans le conservatoire des cépages de la Société Pomologique du Berry à Tranzault dans l'Indre (13 pieds greffés sur 3309 C). Confirmation de la variété par Robert Guillot, grand connaisseur des cépages, retraité de l'ONIVINS (Office National Interprofessionnel des Vins) d'Angers.

NB: si le Genouillet a pu être formellement identifié, c'est qu'il était précisément décrit dans des ouvrages de référence, notamment par Pierre Galet dans *Cépages et vignobles de France* (Tome 2, 1990).

Pierre Galet signale que le Genouillet N (appelé aussi Genoilleret, Genouillet rouge du Berry, Moret noir ou Gros Moret) constituait le fond de l'encépagement des vignobles du Berry avant la crise phylloxérique. Il en attribue la disparition au fait qu'il se greffait mal sur le Riparia. Le Genouillet avait été aussi longuement décrit et commenté par J. Guicherd dans le Tome 6 de la fameuse *Ampélographie* de Viala et Vermorel en 7 volumes (1901-1910).

2002: L'URGB nouvellement créée décide d'œuvrer à la relance du Genouillet dont le vin, selon P. Galet, était «léger, frais, astringent au début, mais gagnait en vieillissant». Le Genouillet n'étant pas inscrit au Catalogue national, c'est le début d'un véritable parcours du combattant pour obtenir la reconnaissance du Genouillet par les autorités de tutelle de la vigne. Parallèlement, Paul Dufour effectue des recherches sur l'utilisation de ce cépage autour d'Issoudun (recherches publiées en 2004 dans son ouvrage en 2 volumes *Issoudun, la vigneronne*).

2005: après de multiples tractations administratives et politiques, un accord sur un protocole d'expérimentation est enfin trouvé avec l'ONIVINS d'Angers et la Section Vigne du CTPS (Comité Technique Permanent de la Sélection des plantes cultivées). Ce protocole définit les modalités d'une plantation expérimentale en vue de l'inscription du Genouillet au *Catalogue des variétés de vignes et clones cultivés en France* : nombre de pieds, variété témoin, porte-greffe, densité de plantation et surtout suivi viticole et œnologique par la SICAVAC (Service Interprofessionnel de Conseil Agronomique, de Vinifications et d'Analyses du Centre) pendant 3 ans à partir de la 4^e feuille en champ. La pépinière Morin de Faveraye-Mâchelles (Loiret) assure le greffage du Genouillet à partir du bois de la vigne conservatoire de Tranzault, sous le contrôle de l'ONIVINS d'Angers. Novembre 2005 : plantation de la parcelle expérimentale sur le Domaine du Villalin à Quincy, chez Maryline et Jean-Jacques Smith, avec l'aide financière du Conseil Régional du Centre. Installation de 164 pieds de Genouillet et 164 pieds de Gamay N (l'un et l'autre greffés sur 3309 C).

Automne **2007** : premières vendanges et première vinification confidentielle.

Printemps **2008** : première dégustation officielle du Genouillet à la Maison de la Rabouilleuse d'Issoudun. On relève notamment des arômes de « fruits rouges et noirs (myrtille) avec de petites notes épicées » (Michel Marc, Président d'Amphores).

Automne **2009** : première vinification officielle par la SICAVAC.

Premier rapport avec comparaison méthodique entre le Genouillet et le Gamay, le 27 mai **2010**, par Bertrand Daulny. Rapport transmis au CTPS-Vigne. Automne

2010 : deuxième vinification par la SICAVAC, deuxième rapport daté du 27 mai **2011** par Bertrand Daulny. Septembre 2011 : inscription du Genouillet au Catalogue officiel. La troisième vinification prévue à cette fin n'a pas été nécessaire. En effet, une nouvelle réglementation intervenue en 2008 a rendu inutile l'expérimentation pour obtenir l'inscription d'un cépage historique au Catalogue officiel (arrêté du 21 mars 2008, JO du 2 avril 2008). La demande d'inscription faite par l'URGB au CTPS Vigne en 2010, va aboutir, après quelques ultimes contrôles (tests génétiques par l'IFV (Institut Français de la Vigne et du vin) et expertise visuelle par Jean-Michel Boursiquot de l'INRA-SupAgro de Montpellier, à l'arrêté d'inscription du 29 septembre 2011, paru au JO du 4 octobre. Depuis cette date, le Genouillet est classé officiellement dans les cépages de cuve autorisés. Il peut être planté légalement partout en France puisque les listes départementales des cépages de cuve autorisés et recommandés ont été abolies par l'arrêté du 20 février 2009 (JO du 4 mars 2009).

Janvier **2012** : la parcelle expérimentale du Villalin devient vigne-mère de greffons sous le contrôle de FranceAgriMer. Si l'IFV est désormais mainteneur officiel du Genouillet, la parcelle expérimentale est agréée pour devenir vigne-mère de greffons. Il est convenu que les 164 pieds de Gamay soient surgreffés au printemps 2012 avec du Genouillet pour augmenter la production de bois de greffe.

Juillet 2012 : première replantation de Genouillet sur 1/2 hectare à Quincy (hors périmètre AOC). Le vin pourra être commercialisé comme «Vin de France» avec mention du cépage et du millésime VSIG (Vin Sans Indication Géographique).

Mars 2014 : premières bouteilles commercialisées de Genouillet sous l'étiquette « Renaissance » par Maryline et Jean-Jacques Smith : rosé de presse expérimental obtenu avec la récolte des raisins de la vigne-mère de greffons.

Décembre 2014 : avec de nouvelles plantations dans le département du Cher, la superficie plantée atteint 1,5 hectare. Plusieurs vigneronns de l'Indre et du Cher sont encore candidats à la replantation. Les plantations sont freinées par manque de droits de plantation. L'inscription du Genouillet au Catalogue national a donné une nouvelle ressource à la viticulture berrichonne. Reste à trouver au Genouillet les terroirs qui lui conviendront le mieux, les porte-greffe les plus appropriés, les modes de conduite permettant d'optimiser la qualité des récoltes, et la vinification la plus valorisante. L'aventure ne fait donc que commencer... Elle sera suivie par le Pôle régional pour la préservation et la valorisation de la biodiversité domestique (BioDom'Centre) sous la responsabilité de l'URGC. Elle n'aurait pas été possible sans les soutiens financiers de la Société vigneronne de l'arrondissement d'Issoudun, du Conseil Général du Cher et du Conseil Régional du Centre.

NB : la reconnaissance officielle du Genouillet s'est faite dans un contexte à la fois d'assouplissement de la réglementation de l'encépagement et de prise de conscience de l'érosion de la diversité génétique. La première étape fut le décret du 8 juin 2004 accordant un statut particulier aux « plantations destinées à la sauvegarde de la biodiversité et du patrimoine végétal viticole ». Plus récemment, l'arrêté du 21 mars 2008 a facilité l'inscription au Catalogue des cépages historiques, ceux-ci donnant lieu à de multiples initiatives de réimplantation. La reconnaissance du Genouillet s'inscrit donc dans un mouvement naissant de rediversification de l'encépagement. Le succès des « Rencontres des cépages modestes » depuis 2011, à Saint Côme d'Olt en Aveyron, témoigne du retour en grâce des cépages oubliés ou de diffusion très restreinte.

Jacques Aubourg, Président de l'URGC, Janvier 2015

Transcription de la mention de petit genoilleret de 1763

en coll. avec Jeanne Yerre

Archives départementales du Cher (AD 18) C 1318

Enquête de la Société Royale d'Agriculture de Bourges sur l'agriculture 1763.

Renseignements statistiques agricoles fournis par les syndics des paroisses et les subdélégués, sur les différentes paroisses ou subdélégations, d'Aubigny, Azy, Coulon-les-Graçay, Ignol, Nérondes, Ourouer, Tendron, Croisy, Flavigny, Sagonne, Girardon, Augy, Jouy, Saint-Michel, Marmagne, Mareuil, Primelles, Lunery, Civray, Dame-Sainte, Saint-Ambroix-sur-Arnon, Segry, Gouere, Dampierre-le-Vieux, Chezal-Benoît, Saint-Baudel, Villecelin, La Celle-sous-Condé, Lignièrès, Saint-Hilaire-en-Lignièrès, Saint-Christophe-en-Boucherie, La Bertenoux, Montlouis, Ineuil, Saint-Symphorien, Saint-Julien, Chambon et Vallenay

Extrait du mémoire n°18, non daté. Attribuable à 1763 par sa proximité avec des mémoires datés du même ensemble. Dans la liasse C 1318 se trouvent sept mémoires appartenant à la même enquête, dont deux seulement sont datés : le n°19 qui porte sur les paroisses de Mareuil, Prime, Lunery, Civray, Dame-Sainte, Saint-Ambroix-sur-Arnon, Segry, Gouere, Dampierre-le-Vieux, Chezal-Benoît, Saint-Baudel, Villecin, La-Celle-sous-Condé, Lignièrès, Saint-Hilaire, Saint-Christophe-en-Boucherie, La Bertenoux en date du 21 février 1763 le n°21 qui porte sur les paroisses de La-Selle-sous-Condé, Saint-Hilaire-en-Lignièrè, Saint-Christophe et La Berthenoux en date du 1^{er} avril 1763. C'est pourquoi nous adoptons la date de 1763, dans un portefeuille dont les premières pièces datent de 1762.

Angle sup. gauche

Note relative à l'archivage

Coullon les Graçay et plusieurs paroisses voisines

N°18

Eclaircissements donnés à Messieurs de la Société Royale d'Agriculture de Bourges, par les syndics, les habitants de la paroisse de Coullon-les-Graçay.

Trois articles apportent réponse à des questions non conservées, relatives à la culture de la vigne, questions 26, 27 et 28. :

26°

Il y a quelques vignes assez mal plantées et très enciennes que l'on cultive avec la tranche* qui est l'outil dont on se sert le plus ordinairement, à l'égard du plan qui y est le plus commun, c'est ce que nous appellons le petit Genoilleret, le noir tendre, le Corps, l'auvernat Blanc, le Chanmoreau Bourdelas, le Gouge.

27°

que ces mesmes vignes ne rapportent ordinairement que deux à trois pieces par arpent a notre mesure, et cela parce que elles ne sont point cultivées comme sont celles des vignobles et qu'elles ne sont point améliorées.

28°

Les vins que ces vignes produisent sont d'assez bonne quallité, ils se consomment dans le pays.

***Tranche**

Jaubert, *Glossaire du Centre de la France*, 1856-58, 2 vol.

1, 136, article BESOCHER : Casser les mottes de terre avec la tête de la *tranche*, de la *pioche-tranche*.

2, 283, article TRANCHE : Pioche à travailler les terres fortes. (Voy. *Marre*, et *Besocher*)